



Compte-rendu Commission sportive Régionale du lundi 27 novembre 2023

Présent·e·s : Marie-Thérèse ANGEE, Valérie PENEL, Carine BABONNEAU, Stéphane HAYEZ, Didier BRASA, Robert MEBARKI, Alain BERTRAND, Jérôme DUVAL, Catherine KANDIN, Pierre FREYCENET, François DANIEL, Franck JAMES

Excusé·e·s : Olivier BOISSOT

Invitée: Arlette DECRET

LITIGES CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

Journée 2 – 7 octobre 2023

Point rencontre R1D Elancourt 2 (mail Gérard Martin)

Décision de la CSR : Application du règlement article II.112.2 la joueuse Margot CRESSON n'était pas autorisée à jouer en R1

Rencontre perdue pour Élancourt 14/24

Journée 4 – 11 novembre 2023

R3M poule 6 → Forfait de LONGJUMEAU LPO 1 contre RAMBOUILLET TT 3

Décision de la CSR : 00/28 - 0/3

Pénalité financière : 32€

R3M poule 4 → Blessure du joueur Arrias (Rueil 5 contre Limay 2) Certificat reçu lundi 13/11 (voir mail).

Décision de la CSR : La CSR a reçu le certificat médical de MR ARRIAS et la jugé conforme par conséquent Rueil récupère les points de présence et gagne la rencontre 22/20.

R1D poule 2 → Pas de résultat GIRPE – PARIS 13 TT

Pénalité financière : 8€ La CSR valide cette pénalité.

Journée 5 – 18 novembre 2023

R3M poule 10 → Forfait de VILLEPINTE TT 1 contre AUBERGENVILLE 1

Décision de la CSR : 00/28 - 0/3

Pénalité financière : 32€

R3M poule 15 → Forfait de PONTIERRY COMT 3 contre PONTOISE-CERGY 5

Décision de la CSR : 00/28 - 0/3

Pénalité financière : 32€

R3M poule 15 → Résultat saisi manuellement US2 1
Pénalité financière : 8€ La CSR valide cette pénalité

R1D poule 2 → Résultat saisi manuellement SQY 2
Pénalité financière : 8€ La CSR valide cette pénalité

PND poule 2 → Résultat saisi manuellement USKB 2
Pénalité financière : 8€ La CSR valide cette pénalité

DIVERS

1. Compétition sans organisateurs :

COMPETITIONS	DATES	CLUBS
TOP REGIONAL DETECTION	4-févr.-2024	
COUPE NATIONALE VETERANS	28-avr.-2024	16 Tables à Livry Gargan, La CSR a besoin d'une salle avec 8 Tables
CRITERIUM DES JEUNES	20 et/ou 21 avril 2024	DRAVEIL (16 tables) sur 2 jours à confirmer

2. Point Critérium Fédéral / Réunion du 15/12 (rénovation indiv)

La CSR vote que le 1^{er} tour sera fait en fonction des points classements et non plus avec les points du critérium fédéral.

Les montants du tour 4 de la saison précédente seront bien pris en compte.

3. Point de règlement Tournoi féminin consolante (phrase à modifier)

Si les horaires le permettent, le JA, assisté du délégué de la Ligue, peut organiser des tableaux « consolante » pour les éliminées en poule des tableaux D, E et F selon la même formule, et les joueuses éliminées en poule des tableaux de A à C, peuvent demander au JA d'être incorporées dans le tableau au-dessus, sans supplément de prix.

4. Finales par classement

La CSR décide de qualifié pour tous les tableaux les deux premiers de chaque poules.

5. Date de l'organisation des poules pour la phase 2 ?

Les poules de la 2^{ème} phase seront faites le 27 Décembre.

Fin de la CSR à 21H 00

Franck JAMES
Président de la commission sportive régional